

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE L'AIR.

ARRÊTÉ autorisant le changement d'armée d'un enseigne de vaisseau de 1re classe sous contrat, rattaché au corps des officiers spécialisés de la marine, au profit du corps des officiers des bases de l'air en qualité d'officier sous contrat.

Du 29 octobre 2007

NOR D E F L 0 7 5 2 6 5 8 A

Référence de publication : BOC N°33 du 21 décembre 2007, texte 30.

Un enseigne de vaisseau de 1re classe sous contrat rattaché au corps des officiers spécialisés de la marine pourra, en 2008, être admis dans le corps des officiers des bases de l'air en qualité d'officier sous contrat.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'administratrice civile hors classe,
sous-directrice des bureaux des cabinets,*

Marie-Claire NOSSOVITCH.